

Les rivières du Québec : un milieu de vie à protéger

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement**

sur

La gestion de la ressource eau au Québec

par

Le Réseau des Organismes de Rivière du Québec

«RÉSEAU D'OR»

Novembre 1999

Table des matières

<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>A. LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT</i>	8
I. LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	
Le regroupement et dimension des bassins versants	8
Les avantages à la gestion par bassin versant	9
Les freins à la gestion par bassin versant	9
II. LES COMITÉS DE BASSIN	
Le financement	11
Reconnaissance du comité	11
Partenariat	12
L'accès au service et au personnel spécialisé des gouvernements	12
III. LE PATRIMOINE NATUREL ET LA QUALITÉ DE VIE	13
<i>B. L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU ET D'INTERVENTION SUR LES ÉCOSYSTÈMES</i>	14
<i>C. CONCLUSION</i>	16

Introduction

Dans son discours d'ouverture au Symposium sur l'eau de décembre 1997, le Premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, annonçait l'élaboration d'une politique de l'eau au Québec qui ne serait " pas définie avant qu'un très large débat public et une très large consultation ait eu lieu".

De son côté, monsieur Paul Bégin, alors Ministre de l'Environnement et de la Faune, réaffirmait dans son discours de clôture du Symposium, l'engagement du gouvernement du Québec de tenir une consultation publique en ajoutant : "À ce titre, je compte soumettre sous peu au gouvernement une proposition définissant les modalités précises de cette consultation".

Le 26 janvier 1999, le gouvernement du Québec lance donc la tenue de sa vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec et confie le mandat au BAPE. Dans le cadre de cette démarche devant mener à une politique québécoise, le gouvernement du Québec souhaitant recueillir les commentaires écrits de la population et des groupes intéressés, adopte un Programme de soutien financier pour aider les organismes sans but lucratif à participer à ce débat.

Le Réseau des Organismes de Rivière du Québec, «RÉSEAU D'OR», de part sa mission se préoccupe de toutes questions qui touchent la gestion de l'eau et participe activement au développement d'outils et de modèles adaptés aux réalités propres des différents bassins versants du Québec.

A cet effet, il a participé au Symposium sur l'eau en décembre 1997, aux séances d'information sur le projet de classification des rivières tenues à Québec et à Montréal en mars 1998, et a déposé un mémoire en novembre 1998.

Tel que mentionné alors, pour le Réseau d'OR, les rivières du Québec sont d'abord un milieu de vie, un écosystème aquatique à préserver et à améliorer, avant d'être un produit ou une ressource à exploiter. C'est donc dans ce sens que nous vous présentons nos réflexions sur la gestion intégrée de l'eau au Québec.

Le Réseau des Organismes de Rivière (RÉSEAU D'OR)

Le Réseau des Organismes de Rivière du Québec est un organisme sans but lucratif fondé en 1997. Il est le résultat de nombreux efforts déployés depuis 1995, en vue de regrouper et supporter les organismes qui travaillent à protéger, restaurer et mettre en valeur les rivières du Québec et ce, par une gestion intégrée et durable des ressources en favorisant une approche de gestion par bassin versant. Ces organismes ont voulu se doter d'un outil pour les aider à accomplir leur mission sur les rivières et leur bassin versant au Québec.

Cumulant plus de 250 ans d'expérience pratique de planification, de concertation et d'actions sur le terrain, les organismes de rivière ont réalisé des exploits dans leur milieu. Les bassins versants de ces rivières recourent plus des trois quarts du Québec habité, soit près de 5 millions de citoyens. Leurs rôles social et environnemental actuels et à venir sont donc très importants.

Le RÉSEAU D'OR, regroupe présentement vingt-cinq (25) organismes de rivière qui ont élu en mai dernier leur deuxième conseil d'administration composé des membres suivants :

- L' ACP Plessisville, rivière Bourbon
- La CAPSA, rivière Ste-Anne
- La CARA, rivière L'Assomption
- La CESCHA, rivière St-Charles
- La CGDBR, rivière St-Maurice
- La CGRBF, rivière Nicolet
- La CRJC, rivière Jacques-Cartier
- La SCABRIC, rivière Châteauguay
- Le COBARIC, rivière Chaudière
- Le GIRB, rivière Boyer

Les membres du Réseau d'OR sont des organismes sans but lucratif, légalement constitués et issus des forces vives du milieu. Ils œuvrent à protéger, restaurer et mettre en valeur les rivières du Québec. Ils répondent aux attentes de la population sur leur territoire qui souvent compte sur eux pour voir à leurs intérêts en matière faunique, floristique et de qualité d'eau.

Par l'entremise de ses membres, le Réseau d'OR rejoint un fort pourcentage de la population québécoise.

La plupart de ces organismes ont une approche de développement durable et tendent vers une gestion de l'eau par bassin versant. Ils fonctionnent principalement grâce au bénévolat avec un financement issu de différents programmes de subventions.

Les organismes de rivière sont souvent isolés. Ils ont beaucoup de volonté mais n'ont pas accès à l'information ou alors, ils doivent dépenser beaucoup d'énergie pour la trouver. Souvent, ils réinventent la roue, commandent des études ou font des projets pilotes déjà effectués ailleurs. Ils rencontrent les mêmes difficultés et recherchent des solutions déjà trouvées. Tout cela par manque d'informations, de communication ou d'échange notamment avec les autres organismes qui ont déjà passé par-là.

Le Réseau d'OR veut intervenir pour éliminer la majorité de ces difficultés.

Les principaux rôles et mandats du Réseau d'OR dans la gestion de l'eau par bassin versant au Québec sont :

- Regrouper les organismes de rivière du Québec;
- Promouvoir la reconnaissance de ces organismes comme répondant officiel en matière de gestion de l'eau sur leur bassin versant;
- Favoriser une concertation et un dialogue permanents entre eux;
- Être un point de chute de l'information relative à la gestion de l'eau par bassin versant au Québec et en assurer la diffusion parmi ses membres;
- Agir comme interlocuteur privilégié reconnu au niveau provincial en matière de gestion intégrée des ressources pour les rivières et leur bassin versant au Québec;
- Permettre aux organismes de rivière d'accéder à une structure et aux moyens nécessaires pour effectuer adéquatement la gestion de l'eau par bassin versant;
- Promouvoir le développement et le maintien de la biodiversité faunique et floristique ainsi que la préservation des habitats fauniques et des écosystèmes;
- Encourager le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement et contribuer à une meilleure connaissance du milieu de façon à favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les résidents des bassins versants.

Comme on peut le constater, la majorité des objectifs concernent la préservation et la restauration de la ressource eau et tout ce qui s'y rattache. Pour y parvenir, le Réseau d'OR épouse le concept d'une approche écosystémique sur une base de gestion par bassin versant. Or, il existe plusieurs interprétations de ce concept.

Pour le Réseau d'OR, l'approche écosystémique est un concept qui reconnaît que les êtres humains font partie intégrante de la nature et que la santé et le bien-être humain sont étroitement liés à la santé de l'écosystème. Un écosystème est un terme désignant un système comprenant à la fois la communauté des organismes vivants et les facteurs physiques qui interagissent entre eux en façonnant leur environnement, comme l'eau, la terre et l'air.

L'approche écosystémique combine les nouvelles perspectives écologiques de la science et une compréhension des facteurs sociaux et économiques qui façonnent les attitudes, les perceptions et le comportement des humains. Étant donné que tous les éléments d'un écosystème (physiques, chimiques et biologiques) sont interdépendants, les ressources doivent être gérées comme des systèmes dynamiques et intégrés plutôt que comme des éléments indépendants et distincts. En pratique, cette gestion suppose que tous les intervenants doivent comprendre les conséquences de leurs gestes sur la durabilité des écosystèmes. (Canada, 1996)

L'approche privilégiée par le Réseau d'OR est la concertation entre ses membres et ses différents partenaires du milieu. Le présent mémoire est donc le fruit d'une concertation entre les différents champs d'intérêts représentés sur son conseil d'administration. Les objectifs visés par le Réseau d'OR dans la présente démarche sont d'exposer les problématiques et de travailler en concertation à l'intégration de solutions durables favorisant une gestion par bassin versant de la ressource eau selon une approche écosystémique.

A - La gestion de l'eau par bassin versant

I. La gestion de l'eau par bassin versant

Un cours d'eau ne respecte pas les limites administratives des municipalités, des MRC, des provinces ou dans certains cas, des pays. Une municipalité peut chevaucher plus d'un bassin versant. L'approche par bassin versant permet de nous élever au-dessus de ces limites abstraites et d'avoir une vision globale du territoire naturel qu'est un bassin versant dont les limites sont topographiques. On peut alors comprendre la problématique dans son ensemble et y trouver des solutions dont les actions locales seront conséquentes sur l'ensemble du bassin. En tenant compte des répercussions d'une action locale sur le reste du bassin, le choix d'une action adéquate est plus éclairé.

Le regroupement et dimension des bassins versants

La grande superficie de certains bassins versant présente une difficulté dans la gestion du territoire, dans l'évaluation des résultats des interventions et de leur suivi. Les grands bassins ne favorisent pas la mobilisation du milieu et le développement d'un sentiment d'appartenance qui sont souvent primordiaux à la réussite du projet de bassin.

Deux considérations pour des dimensions de bassin versant devraient être introduites. Lorsque l'on veut intervenir sur un territoire donné et être capable de mesurer l'effet de nos interventions, le bassin versant devrait être divisé en sous-bassin dont l'unité de base serait, par exemple, plus petite que 75 km². Afin de sensibiliser et mobiliser le milieu, susciter un sentiment d'appartenance, une autre dimension de bassin devrait être envisagée, soit par exemple de 100 à 400 km². Il va de soi que ces dimensions sont à titre d'exemple et qu'il incombe aux différents comités de bassin de définir ses propres dimensions en fonction de la réalité de leur bassin et de la dynamique de leur milieu respectif. Évidemment, la superficie totale du bassin principal serait utilisée lors de la gestion et de l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention.

Les avantages à la gestion par bassin

Tous les fossés, les ruisseaux, les cours d'eau municipaux et les tributaires du cours d'eau principal d'un bassin versant dirigent leurs eaux vers l'exutoire de ce bassin, vers l'embouchure du cours d'eau principal. L'approche par bassin versant nous permet d'évaluer les impacts potentiels des actions posées localement, sur le reste du réseau hydrique.

L'approche bassin versant nous permet aussi, lorsqu'il y a une coopération avec tous les acteurs, d'être informé des actions entreprises dans le bassin versant pouvant influencer, de façon directe ou indirecte, sur la qualité de l'eau du bassin. L'information à l'échelle du bassin versant est un élément important de l'aide à la prise de décisions. Elle nous permet aussi de poursuivre une démarche de vision globale et d'actions locales pour tout le bassin versant. La vision globale nous permet d'optimiser les résultats en fonction des ressources disponibles et de minimiser les impacts négatifs.

De plus, en ayant la rivière comme fil conducteur et comme témoin des gestes posés sur son bassin, la gestion par bassin facilite la mobilisation de la population vers un environnement plus sain et permet qu'elle puisse être valorisée par le biais des progrès réalisés. La gestion par bassin versant est un projet de société où tous sont concernés.

Les freins à la gestion par bassin

Le chevauchement des différentes régions administratives sur un même bassin versant (municipalités, MRC, Directions régionales des ministères...) est présentement un frein à la gestion par bassin versant. Il est important que ces différentes instances prennent un virage vers l'approche du bassin versant. Évidemment, il faudra envisager que cela implique un partage de pouvoir et une nouvelle façon de voir.

Il s'avère difficile de mobiliser certaines municipalités qui n'ont qu'une partie de leur paroisse dans le bassin versant concerné et où le village (principal bassin de population) est situé à l'extérieur des limites de ses limites.

Présentement, les conseils de bassin et les organismes de rivière dépendent uniquement du bénévolat pour leur fonctionnement. Un bénévolat qui souvent s'essouffle à courir les subventions.

“Ces citoyens qui se regroupent pour changer les choses, sont des troupes de volontaires dans le feu de l'action qui ont besoin d'un support de la cavalerie pour freiner l'épuisement et la désertion des effectifs.”

Présentement, il y a très peu de reconnaissance du comité de bassin comme étant l'interlocuteur privilégié dans la gestion de l'eau du bassin versant, et ce, par tous les paliers de gouvernements (fédéral-provincial-municipal) et autres intervenants.

II. Les comités de bassin

Une approche bassin versant nous paraît nécessaire. En ce sens, les rôles de chacun devront être bien définis, notamment pour l'État et tous ses paliers de gouvernement, l'exploitant, l'utilisateur et le résidant. Une campagne d'information afin de souligner les bénéfices à retirer d'une gestion de l'eau par bassin versant sera aussi nécessaire.

Le financement

Le gouvernement doit envisager différentes possibilités pour financer les comités de bassin. On doit doter l'organisme d'un soutien financier récurant selon une méthode équitable soit un retour sur les taxes par les municipalités, un fonctionnement annuel par le gouvernement, un mécanisme utilisateur-pollueur-payeur ou un mélange de tout cela. Dès lors, le comité de bassin pourrait être doté d'un personnel minimal permanent afin d'exécuter adéquatement les tâches se reliant aux mandats dudit comité.

Reconnaissance du comité

Il est important de reconnaître l'organisme comme étant le répondant officiel de la gestion de l'eau de son bassin versant, ce qui implique notamment d'avoir un pouvoir de recommandation auprès des instances décisionnelles et d'être informé de toutes les actions ou interventions pouvant influencer sur la qualité ou la quantité de l'eau du bassin.

Présentement, le COBARIC est à développer un modèle pour la gestion de l'eau par bassin versant, tandis qu'au Québec plusieurs organismes de rivière travaillent depuis nombre d'années dans cette même approche. Il est surprenant que cette expertise n'ait pas fait l'objet d'une recherche ou d'un répertoire de la façon de faire québécoise. Évidemment ces organismes ont peu de ressource et dépendent principalement sur du bénévolat. Mais malgré cela, ils ont réussi de grands exploits dans la mobilisation du milieu et dans la réalisation d'aménagements.

Il serait important de ne pas investir dans un modèle unique de gestion de l'eau par bassin versant. Nous sommes d'avis que chaque bassin versant a ses réalités qui dicteront l'approche à privilégier dans une gestion de l'eau par bassin versant.

Partenariat

Dans cette même ligne de pensée, nous citons à titre d'exemple le redressement, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau municipaux à des fins agricoles qui sont sous la responsabilité des municipalités. Elles ont comme expertise, dans la majorité du temps, la seule directive d'aménagement du ministère de l'Environnement où l'objectif recherché est de drainer les terres agricoles. Les impacts sur la faune, la qualité de l'eau et sur l'écosystème en général sont souvent ignorés.

Comme déjà mentionné, un partenariat pourrait être établi entre les municipalités, les MRC et le comité de bassin. La responsabilité des cours serait attribuée au comité de bassin lequel disposerait de l'expertise nécessaire pour remplir ce mandat. Il aurait alors une vue au-delà des limites municipales et des critères strictement orientés sur l'efficacité de drainage. Donc une vision globale dans l'intervention et l'optimisation des ressources seraient favorisées.

L'accès aux services et au personnel spécialisé des gouvernements

Les comités de bassin devraient avoir la possibilité de recourir au personnel spécialisé des différents paliers de gouvernement. La population forme des comités de citoyens bénévoles, donc en un sens elle travaille pour la communauté sans être rémunéré. De plus, la recherche de financement pour ces regroupements est très ardue et énergivore, c'est comme si la population serait de la main-d'œuvre à bon marché pour le gouvernement. Dans ces circonstances, il serait tout naturel que le personnel gouvernemental soit attentif aux besoins des organismes du milieu et coopératif dans leurs démarches.

III. Le patrimoine naturel et la qualité de vie

Une rivière est un élément du patrimoine naturel d'une région. Elle est aussi une composante essentielle de l'habitat faunique de la majorité des espèces. La santé et l'aspect d'un cours d'eau sont souvent les témoins des gestes posés dans son bassin versant et de la santé du territoire. C'est pour cette raison que la dimension, les usages ou l'apparence d'un cours d'eau ne devraient pas être les seuls critères pour évaluer les efforts à investir pour maintenir un cours d'eau en santé.

Beaucoup de rivières ne sont pas des cours d'eau majestueux, souvent, un bon nombre d'usages ne peuvent y être pratiqués à cause de sa dégradation, mais c'est celle qui coule chez nous et nous devons nous en préoccuper. Parce qu'un cours d'eau n'a pas les attributs d'une grande rivière ce n'est pas une raison pour en faire un égout à ciel ouvert. Un cours d'eau même petit contribue à la qualité de vie du milieu. Pensons à l'engouement grandissant pour les jardins d'eau, nous en avons un qui coule sur nos terres, nous devons alors travailler à faire changer les choses afin que tous puissent en jouir.

Il est intéressant de remarquer que l'on n'accorde pas la valeur réelle des biens collectifs que sont l'eau, le patrimoine naturel, la faune et la flore dans le choix des actions individuelles. L'approche réglementaire ne suffit pas, une prise de conscience est donc requise.

B - L'expérience québécoise en matière de gestion de l'eau par bassin

Les organismes de rivière sont nés de la volonté du milieu. Depuis près de 20 ans, ils contribuent à la prise de conscience et à la reconnaissance de la valeur inestimable que représente la ressource eau pour le Québec. Grâce à leur dynamisme et à leur engagement soutenu, des aménagements importants et des projets d'assainissement majeurs ont vu le jour.

A leur actif, mentionnons par exemple, l'introduction du saumon atlantique dans la rivière Jacques-Cartier, la mobilisation et l'implication du milieu par l'utilisation de contrat de rivière sur la rivière Sainte-Anne, la tenue de forums annuels réunissant les partenaires québécois et New-Yorkais du bassin de la rivière Châteauguay, l'initiative, avec la participation active du milieu, de l'arrêt du flottage de bois sur la rivière Saint-Maurice, le projet de gestion par bassin versant de la rivière Boyer afin d'y restaurer la principale frayère à éperlan de l'estuaire du Saint-Laurent, la restitution des usages récréatifs des rivières Magog et Saint-François à des centaines de milliers de citoyens, l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement en étroite collaboration avec quatre municipalité riveraines ayant permis de protéger et de mettre en valeur un tronçon de 54 km sur la rivière L'Assomption.

Il y a actuellement au Québec plusieurs de ces organismes qui œuvrent maintenant à l'échelle du bassin versant de leur rivière et qui le font dans une perspective de gestion intégrée des ressources et ce dans un esprit de développement durable.

Ces organismes dont certains existent depuis plus de 25 ans, connaissent les avantages et les contraintes reliés à la gestion de l'eau par bassin versant dans le contexte qui prévaut actuellement au Québec pour la gestion de l'eau sur le territoire.

Depuis 1995, de nombreux efforts ont été déployés en vue de regrouper et de supporter les organismes qui travaillent à protéger, restaurer et mettre en valeur les rivières du Québec.

Ces organismes se sont dotés d'un outil remarquable pour les aider à accomplir leur mission sur les rivières et leur bassin versant soit le Réseau des organismes de rivière du Québec.

Fondé en 1997, ce Réseau permet de regrouper et de supporter les organismes de rivière en favorisant la diffusion d'information et l'échange d'expertise, mettant ainsi à profit l'expérience cumulée.

Dans ce processus de partage et d'échange d'expertise, en initiant la concertation et en favorisant la synergie avec le milieu, nos organismes progressent tout en jetant les bases d'une gestion de l'eau par bassin versant dans leur communauté et ce, sans attendre de modèle.

Conclusion

Le Réseau d'OR favorise une approche écosystémique pour une gestion adéquate de l'eau par bassin versant. Cette approche, tel que déjà mentionné, tient compte de l'humain et de ses activités dans l'écosystème pour élaborer sa stratégie d'intervention.

Les causes de la dégradation du milieu proviennent généralement de l'utilisation du territoire fait par l'Homme. Alors, les premières actions à être effectuées doivent être orientées par l'Homme vers l'Homme. Le Réseau d'OR favorise la concertation, la sensibilisation et la formation afin de surmonter le défi de société qu'est la gestion de l'eau.

Le Réseau d'OR considère que la ressource eau, bien que renouvelable, soit altérable et qu'il y a un coût relié à cette altération. Tous doivent être responsabilisés vis-à-vis cet élément essentiel à la vie. Aucune raison financière, politique ou de pouvoir ne devrait mettre en jeu la qualité ni la quantité d'une ressource aussi essentielle pour l'être humain.

Plusieurs nous diront que la situation de l'eau au Québec est de beaucoup supérieure à d'autres endroits dans le monde. Faut-il attendre d'être acculé au pied du mur avant de réagir. Il vaut mieux être proactif que réactif, tel que dit l'adage, "*vaut mieux prévenir que guérir*".

Dans une approche par bassin versant, il est nécessaire que les rôles de chacun soient bien définis, notamment pour l'État et tous ses paliers de gouvernement, l'exploitant, l'utilisateur et le résident. Une campagne d'information afin de souligner les bénéfices à retirer d'une gestion de l'eau par bassin versant sera aussi nécessaire.

Bibliographie

CANADA, ENVIRONNEMENT CANADA, (Canada, 1996), *L'approche écosystémique : au-delà de la rhétorique*. Groupe de travail sur l'approche écosystémique et la science des écosystèmes, Environnement Canada, 1996, 23 pages.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (INRS-EAU), *Actes du Symposium*, Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, Montréal, 10-11-12 décembre 1997, 3 volumes.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (MEF, 1998), *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, Guide des bonnes pratiques, Service de l'aménagement et de la protection des rives et du littoral, 1998, 155 pages